



HAL
open science

Initiatives locales. Ajustements et incertitudes

Francis Bailleau, Catherine Gorgeon

► **To cite this version:**

Francis Bailleau, Catherine Gorgeon. Initiatives locales. Ajustements et incertitudes. Bailleau F., Gorgeon C., (dir.). Prévention et sécurité: vers un nouvel ordre social?, Les Éditions de la DIV, pp.153-155, 2000, Collection "Études et Recherches". hal-00755556

HAL Id: hal-00755556

<https://hal.science/hal-00755556v1>

Submitted on 21 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Initiatives locales ajustements et incertitudes

Présentation

par Francis Bailleau et Catherine Gorgeon

En matière d'action publique, le champ de la prévention et de la sécurité fait l'objet depuis plus de vingt années d'une redéfinition des buts des actions publiques, des techniques et méthodes requises et des acteurs mobilisés. Ces transformations marquent en particulier la fin du monopole de l'Etat dans ce domaine, à travers ses deux institutions régaliennes que sont la police et la justice.

L'Etat a de plus en plus de mal à relever seul le défi "sécuritaire" engendré par les mutations des questions sociale et urbaine : la fin durable du plein emploi selon le modèle salarial "classique" avec pour conséquence immédiate une fragilisation accrue des populations et la multiplication des phénomènes de désaffiliation qui se marquent, en particulier, par la fragmentation, l'éclatement urbain.

En matière de prévention et de sécurité, nous assistons bien à une transformation de l'action publique et au passage d'une action publique sectorielle classique, à une action publique transversale de moins en moins marquée par les monopoles professionnels de la police et de la justice.

Dans un premier temps, la territorialisation est présentée, de façon classique - dans ce champ comme dans celui d'autres politiques sociales - comme un moyen d'optimiser l'action publique. Dans ce domaine de la prévention et de la sécurité comme dans d'autres, le présupposé est d'accorder, aux élus locaux ou aux administrations municipales, une capacité plus grande à entendre "la" demande de leurs administrés, du fait de leur proximité et donc à y répondre de manière pertinente. Certaines collectivités locales voient là également un moyen pour étendre leur champ de compétence.

L'action publique subit donc une double transformation, en même temps qu'elle devient transversale, elle se territorialise. C'est l'injonction répétée depuis près de vingt années de mettre en place des politiques locales de prévention et de sécurité [1]. C'est aussi la nécessité, tout autant fréquemment répétée, de la mise en œuvre d'une police et d'une justice de proximité.

Ces politiques locales ne sauraient en aucun cas être définies puis mises en œuvre sans un diagnostic préalable, élaboré par l'ensemble des acteurs locaux, visant à la fois à faire le point sur les situations d'insécurité, sur les différentes demandes qui s'expriment et à produire un état des lieux de l'offre de prévention et de sécurité existant sur le territoire.

[1] *Les Conseils Communaux et Départementaux de Prévention de la Délinquance* en 1983 (CCPD et CDPD) ; *les Contrats d'Action Prévention* en 1985 (CAP), *les Contrats d'Action Prévention et Sécurité* en 1989 (CAPS) ; *les projets locaux de sécurité* en 1992 ; *les plans départementaux* en 1995 ; *la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité* en 1995 ; et, enfin *les Contrats Locaux de Sécurité* en 1997 (CLS).

En dépit des incitations multiples et renouvelées, les diagnostics locaux sont restés le plus souvent un exercice formel, fondé sur une description statistique des faits enregistrés de délinquance (Bailleau, chapitre 8). Ils se sont révélés inopérants pour définir les axes stratégiques et les priorités d'une politique locale de sécurité. Dans le meilleur des cas, ils ont permis la définition ou la redéfinition de l'offre institutionnelle en direction des publics fragilisés et des quartiers dits "d'exclusion". Un effort d'articulation entre différents segments de cette offre a pu alors, dans certains endroits, être constaté.

Cet échec des diagnostics à être un lieu de débat sur le contenu des politiques locales est symptomatique, de notre point de vue, de la non prise en compte, par les acteurs, du déplacement de la question du territoire. Dans ce champ de la prévention et de la sécurité, les diagnostics ont rarement réussi à faire réfléchir l'ensemble des acteurs sociaux concernés sur les processus de fragmentation urbaine et les moyens d'y remédier.

Dans cette même perspective, le double mouvement de territorialisation et de multiplication des responsabilités dans le champ de la prévention et de la sécurité a favorisé l'apparition d'un foisonnement de réponses et de pratiques.

Ces dernières années, de nombreux dispositifs locaux ont ainsi vu le jour, faisant tous plus ou moins appel à la notion mal définie de "médiation" en réponse à une nouvelle lecture du sentiment d'insécurité éprouvé par la population dont le ressort essentiel serait la multiplication des "incivilités" [1].

Ceux-ci peuvent être à l'initiative des municipalités (Faget, de Maillard, chapitre 10), de réseaux associatifs, de bailleurs sociaux tout autant que d'acteurs plus classiquement impliqués dans ce champ tels que la justice ou la police.

La médiation s'insinue ainsi dans tous les interstices du social avec l'idée sous-jacente qu'elle pourra permettre le dialogue et la négociation là où les institutions et professionnels ont échoué du fait de la trop grande distance culturelle, sociale, économique qu'ils entretiennent avec les populations, objets de leurs interventions.

La médiation prend des formes multiples et mouvantes : réponse aux incivilités commises, régulation des conflits interpersonnels ou des relations entre les usagers et le service public ; médiateurs bénévoles reconnus par leurs pairs dont le recrutement est sociologiquement ciblé sur la proximité (ethnique et géographique) ou médiateurs professionnels et spécialisés.

L'analyse de la relation entre la question des "incivilités" et le développement de la médiation, à travers l'observation attentive et détaillée du fonctionnement de plusieurs dispositifs locaux, permet ainsi de préciser l'enjeu de la médiation. Pour les institutions comme pour les citoyens, le détour par la médiation peut être un moment nécessaire facilitant un autre mode de résolution des conflits. Ce n'est qu'en réussissant à se situer comme espace d'interpellation

.....
[1] L'utilisation de cette notion "d'incivilité" a été popularisée par S. ROCHE, notamment dans "*Insécurité et libertés*", éditions du Seuil, coll. "L'épreuve des faits", Paris (1994)

potentiel (de la sphère privée comme de la sphère publique) qu'elle peut avoir des effets significatifs et durables tant sur la "gestion citoyenne" des conflits qu'en matière d'adaptation des services publics au nouveau contexte social.

Ainsi, selon nous, le rôle des dispositifs localisés de médiation dépasse la seule prise en charge des conflits et leur régulation. La médiation n'a de sens que dans la mesure où elle participe de la réflexion sur la conception et la mise en œuvre d'une véritable gestion urbaine des territoires. Pour ce faire, plusieurs conditions doivent être réunies : une position d'extériorité au monde des institutions, l'expérience des intervenants et surtout l'intégration à un dispositif d'ensemble (Milburn, chapitre 9).

